



HAL
open science

Les forces armées colombiennes dans la lutte contre les “ zones grises ” : de la contre-insurrection à une force pacificatrice ?

Nikolas Kouloglou

► To cite this version:

Nikolas Kouloglou. Les forces armées colombiennes dans la lutte contre les “ zones grises ” : de la contre-insurrection à une force pacificatrice ?. *Revue13endroit*, 2020. hal-04662738

HAL Id: hal-04662738

<https://hal.science/hal-04662738v1>

Submitted on 26 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

13

en droit

Revue de Droit de la Faculté de droit,
sciences politiques et sociales
de l'université Sorbonne Paris Nord

N°6 - DÉCEMBRE 2020

LES FORCES ARMÉES COLOMBIENNES DANS LA LUTTE CONTRE LES « ZONES GRISSES » : DE LA CONTRE-INSURRECTION À UNE FORCE PACIFICATRICE ?



NIKOLAS KOULOGLOU

Docteur en sciences politiques à l'IDPS
Université Sorbonne Paris Nord

INTRODUCTION

S'il fallait analyser une des principales caractéristiques de l'Amérique latine depuis le processus de l'Indépendance, il faudrait se focaliser sur l'institution de l'armée. Les Forces Armées font partie inhérente de l'histoire politique du continent depuis l'époque des *caudillos* militaires tels que Simon Bolívar, José de San Martín et Bernardo O'Higgins, jusqu'aux dictatures de la période 1960-1980¹. Cette particularité fait écho à la conceptualisation de la *militarisation de l'État en Amérique latine* par Alain Rouquié, qui parle aussi de la « politisation des régimes militaires depuis l'Indépendance des pays latino-américains par le colonialisme, les caudillos et les fréquentes dictatures militaires »².

De nos jours, l'institution militaire continue à occuper une place prépondérante au sein du système politique des pays latino-américains alors que globalement le continent ne fait pas l'objet de menaces extérieures ou terroristes comme en Europe. Les frontières entre les pays latino-américains sont également très bien définies. Néanmoins, les menaces internes ont conduit l'armée à jouer un rôle encore plus particulier. Dans ce contexte, nous tenons également à mettre en lumière la théorie de Jean-René Garcia sur la « fragmentation du concept de sécurité intérieure et de défense nationale » en Amérique du Sud³. En effet, dans certains pays, comme la Colombie, le Venezuela, le Pérou et la Bolivie, les dirigeants politiques ont recouru à l'implication directe des forces armées dans la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé. D'autres pays de l'Amérique du Sud, comme le Chili et l'Argentine, considèrent que ces tâches relèvent plutôt de la sécurité intérieure, voire de la police.

1 - Michael Löwy et Eder Sader, « La militarisation de l'État en Amérique latine », *Tiers-Monde*, tome 17 n°68, Paris, 1976, l'Amérique latine après cinquante ans d'industrialisation (sous la direction de Pedro Calil Padis), p. 857

2 - Alain Rouquié, entretien à Jean Joana, « Amérique latine : l'État militaire à l'épreuve des transitions », *Revue internationale de politique comparée* 2008/1 (Vol. 15), pp. 151-152.

3 - Jean-René Garcia, « Éléments de comparaison des politiques de défense sud-américaines et européennes : le rêve de Simon Bolivar confronté à l'actualité politique », *L'autonomie stratégique de l'Union européenne. Perspectives, responsabilités, ambitions et limites de la défense européenne*, Nicolas Clinchamps et Pierre-Yves Monjal (dir.), Éditions Larcier, Bruxelles, 2015, p. 259.

Nous pouvons souligner que la défense nationale se différencie de la sécurité intérieure dans ces deux cas. On pourrait, ainsi, citer l'exemple du Mexique qui a impliqué directement les forces armées dans la lutte contre le crime organisé et les « zones grises »¹. De même, le Brésil a eu recours à l'armée pour faire face aux phénomènes de violence liés au narcotrafic dans les *favelas* à Rio de Janeiro et à Sao Paulo. On peut également mettre en avant une problématique héritée des dictatures, à savoir la corruption de la police. Même s'il existe des exceptions, dans la majorité des cas, les corps de police sont dans ces pays mal recrutés, mal payés et par conséquent, souvent corrompus².

Du point de vue constitutionnel en Colombie, comme au Mexique et au Brésil, l'armée ne peut intervenir que par décret présidentiel et dans la mesure où il existe une menace contre le territoire national et l'intégrité du pays. Ainsi, en Colombie, les guérillas ont été reconnues comme une menace contre la souveraineté du pays et l'État de droit³. La doctrine de « l'ennemi interne » a été instaurée dès les années 1960 lorsque les forces armées luttèrent contre l'idéologie de l'insurrection paysanne⁴.

Il convient donc de se demander si les Forces Armées Colombiennes peuvent se transformer en une force pacificatrice dans la phase post-conflit après les accords de paix de 2016, malgré leur rôle fondamental dans le passé de force militaire et contre-insurrectionnelle. Afin de mettre en lumière les missions ambivalentes de l'armée colombienne, nous devons retracer l'évolution conceptuelle de l'armée colombienne, inhérente à l'évolution du conflit armé (I), puis observer sa reconfiguration progressive à partir de l'arrivée au pouvoir en 2010 de Juan Manuel Santos (II).

I. ÉVOLUTION CONCEPTUELLE DE L'ARMÉE COLOMBIENNE INHÉRENTE À L'ÉVOLUTION DU CONFLIT ARMÉ

Le conflit armé contre les FARC (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie), les autres guérillas comme l'EPL (Armée Populaire de Libération), le M-19 (Mouvement 19), l'ELN (Armée de Libération Nationale) et la lutte contre les puissants cartels de drogue de Medellín et de Cali expliquent pourquoi la Colombie a compté le plus grand nombre de militaires actifs en Amérique latine. Par ailleurs, le pays a disposé d'un des plus gros budgets dans le domaine de la défense dans la région, à l'exception du Brésil et du Mexique.

À cet égard, il semble pertinent de souligner que dans les années 1990, après la chute du régime soviétique, la politique étrangère des États-Unis était également très axée sur la « guerre contre le narcotrafic »⁵ et fournissait une aide financière, militaire et matérielle aux pays alliés qui, comme la Colombie, menaient le même combat contre ce nouvel ennemi désigné.

Bien que la lutte contre le trafic de drogue relève de la police, l'armée colombienne assumait cette responsabilité depuis les années 1990 car l'armement des guérillas avait dépassé la capacité d'armement de la police. Dans le cadre du Plan Colombie (*Plan Colombia*) en

1 - « Dans ces régions devenues inaccessibles et hostiles à toute pénétration, aucun gouvernement n'est en mesure de contrôler la situation ou de faire appliquer les règles minimales du droit ; des zones entières risquent de se fermer définitivement et s'effondrent dans une anarchie tragique pour les populations », Xavier Raufer, « Zones grises : sur l'origine d'un concept », *Les zones grises dans le monde d'aujourd'hui- le non-droit gangrène-t-il la planète?*, sous la direction de Pierre Pascalon, L'Harmattan, Paris, 2006, p. 19.

2 - Alain Rouquié, entretien avec Jean Joana, *op. cit.*, p. 159.

3 - Selon Jacques Chevallier, pour qu'un État puisse être caractérisé comme « État de droit », deux conditions préalables sont nécessaires : d'abord, un ordre juridique hiérarchisé, ensuite l'idée de la soumission de l'édifice étatique au droit, *l'État de droit*, L'extenso, Paris, 2010, p. 15.

4 - Sergio Quintero Londoño, « Guerra y paz en Colombia: introducción al caso de las Farc », *EM PAUTA*, n. 39, v. 15, Edições da Faculdade de Serviço Social da Universidade do Estado do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro, 1^o Semestre de 2017, p. 45.

5 - L'expression « *War on drugs* » (« guerre contre la drogue ») a été utilisée pour la première fois par le Président américain Richard Nixon en juin 1971 dans un discours contre la drogue visant à lutter contre l'addiction croissante à l'héroïne des soldats américains pendant la guerre du Vietnam.

1999 -un programme anti-drogue initié sous les administrations Pastrana en Colombie et Clinton aux États-Unis, qui a coûté près de 10 milliards de dollars-, une brigade spécialisée contre le narcotrafic a été créée pour appuyer les tâches de l'armée de terre. La marine et l'armée de l'air ont également participé à des opérations d'interception. Ce fut le premier programme militaire conjoint avec les États-Unis. Il a marqué l'ère d'Andrés Pastrana (A) et instauré une dépendance significative de la Colombie vis-à-vis de l'aide américaine pendant les deux mandats de l'administration Uribe (B).

A. Le Plan Colombie et l'ère d'Andrés Pastrana (1998-2002)

Sous l'impulsion du « Plan Colombie », les forces militaires ont été soumises à un processus de changement profond, dans les champs institutionnel, doctrinal et technologique, qui s'est exprimé à travers la professionnalisation de l'armée et la pertinence de la doctrine militaire face aux réalités de l'affrontement. Par ailleurs, l'amélioration du renseignement, de la technologie et des structures de commandement, de contrôle et de communications a constitué également une évolution importante¹.

Au cours de cette période les FARC ont réussi à étendre leur emprise territoriale sur 42.000 km², soit la taille de la Suisse, suite à l'occupation de la « Zone de Détente » lors des négociations de paix avec l'administration d'Andrés Pastrana en 1998². Leur capacité militaire a dépassé celle de la police et de l'armée colombienne entre 1998 et 2002 en raison de leur implication dans le narcotrafic et dans les enlèvements de personnes contre rançon. Les motivations ayant amené les FARC à instaurer des « zones grises » au sein

de l'État colombien étaient d'ordre politique. Conformément à leur idéologie, les FARC ont proposé un régime alternatif plus démocratique et plus ouvert à la participation des citoyens marginalisés tout en visant la prise du pouvoir étatique.

Sur le plan militaire, les forces armées ont lutté contre les guérillas et les « zones grises » qui, contrôlées par des acteurs armés illégaux et non-étatiques, représentaient une atteinte à l'État de droit. À cet effet, il paraît important d'aborder, en termes de sciences politiques, la question des « zones grises de présence physique » en Colombie, afin de les distinguer des « zones grises de présence non-physique », que l'on peut observer au Mexique.

Selon le type de « zones de présence non-physique », comme au Mexique, les groupes armés illégaux n'ont pas besoin d'être présents physiquement dans l'espace contrôlé. Ils n'ont pas de rattachement organique à la zone. Le contrôle de la zone se fonde sur la violence ou la menace de violence, la corruption et l'intimidation, le clientélisme, sans véritable contrôle de la terre.

Selon le type de « zones de présence physique », l'espace est contrôlé par des groupes armés illégaux qui déploient leurs partisans ou leurs combattants sur le territoire concerné. Il existe alors une connexion organique avec le territoire qui constitue pour eux, parfois, une puissance ou une faiblesse. C'est, par exemple, le cas de la guérilla des FARC qui tentaient d'instaurer un contrôle proto-État³ de la zone occupée pour parvenir à une révolution de type marxiste dans l'ensemble du pays et renverser le *statu quo*.

1- Camilo Echandia Castilla, «Cambios en la conducta de las FARC en medio de la ofensiva militar en su contra. Elementos para un balance». Eduardo Bechara Gómez (dir.), *¿Prolongación sin solución?: perspectivas sobre la Guerra y la paz en Colombia*, Universidad Externado de Colombia, Bogotá, 2012, p. 50.

2 - David Garibay, « Le conflit armé interne en Colombie : échec des solutions négociées, succès apparent de la solution militaire, poursuite des violences », *Résistances, insurrections, guérillas*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2010, p. 133.

3 - Le terme « proto-État » caractérise un État en formation, une entité politique qui ne représente pas un État souverain pleinement institutionnalisé ou autonome. Il s'agit d'une entité qui ne peut pas être qualifiée d'État car elle est trop primitive.

En Colombie, les FARC ont occupé ces zones afin de défier l'État et les politiques menées par les partis conservateur et libéral, s'agissant notamment du secteur agricole et de la redistribution de terres. Soit il s'agissait de désintégrer l'État, dont les FARC ne reconnaissent plus l'autorité, soit il s'agissait de renverser le régime sans rompre totalement le lien étatique. Il s'agissait de la violence politique¹. Cependant, dans le cas mexicain, qui relève de la seconde sous-catégorie de la définition des « zones grises », les organisations criminelles ne cherchent pas véritablement à remettre en cause l'État, dont elles ont besoin pour développer leur économie criminelle parallèle.

Sous l'administration Pastrana, le phénomène des « zones grises de présence physique » instaurées par les FARC a atteint son apogée. Ainsi, dans les années qui ont suivi, l'implication directe de l'armée et sa modernisation se sont avérées indispensables pour limiter l'expansion territoriale de la guérilla.

B. Le tournant militaire pendant les deux mandats d'Alvaro Uribe (2002-2010)

La modernisation des Forces Armées Colombiennes a également constitué la priorité des deux mandats d'Alvaro Uribe (2002-2010) dans le cadre de son « Plan de Sécurité Démocratique » contre la menace des FARC et des autres guérillas. Dans les années 2000, lors du durcissement du conflit, la brigade de lutte anti-drogue a eu pour principale mission de garantir la sécurité nécessaire à l'éradication des cultures illicites

par des fumigations dans les départements de Putumayo et Caquetá², deux régions où les FARC étaient bien implantées et les confrontations incessantes.

Entre 2002 et 2010, l'armée colombienne a récupéré une grande partie du territoire, y compris l'ancienne zone démilitarisée, bien connue sous le nom de « Zone de Détente »³. Elle a repoussé les FARC et les autres groupes armés, a désorganisé les circuits financiers et elle a coupé les voies d'approvisionnement. Au cours de cette période, avec l'implication des groupes paramilitaires restés actifs jusqu'en 2006, les guérillas ont perdu une grande partie des territoires occupés et de leur force militaire. L'élimination des guérillas et la récupération du territoire national constituaient de fait la raison d'être des groupes paramilitaires par la voie de l'intimidation et de la violence extrême⁴.

Le plan stratégique de « Sécurité Démocratique » visait, par le biais de politiques publiques très militarisées, à mener une guerre ouverte contre les FARC et les autres guérillas actives, considérées comme des acteurs criminels et terroristes. Ce plan a bénéficié d'une aide financière américaine, à hauteur de 600 millions de dollars par an, afin de moderniser et restructurer l'armée. Les effectifs ont été professionnalisés, des bataillons de lutte anti-insurrectionnelle ont été formés, des hélicoptères et des avions légers ont été acquis⁵. La coordination et la collaboration entre les trois corps de l'armée (terre, armée de l'air, marine) ont été renforcées et les États-Unis ont dispensé des formations militaires et d'intelligence stratégique⁶.

1 - La violence politique peut être définie comme l'action violente des groupes organisés pour modifier la structure du pouvoir, sa distribution ou la manière dont il est exercé. On parle de violence politique quand on peut attribuer à ses protagonistes un objectif lié au pouvoir et à ses principaux protagonistes politiques : partis, organisations, gouvernements ou institutions, William Ortiz Jiménez, « Violencia política en Colombia. Paradojas e institucionalización de una disfunción », *Civillizar*, 12 (22), enero-junio de 2012, Universidad Sergio Arboleda, Bogotá D.C., p. 130.

2 - Lieutenant Antonin Tisseron, « L'emploi des Forces Armées Colombiennes dans la lutte anti-narcotique », *Cahier de la recherche doctrinale*, Centre de Doctrine d'emploi des Forces, Paris, 2011, p. 35.

3 - Pour aller plus loin sur ce sujet voir : Daniel Pécaut, *Les FARC, une guérilla sans fins ?*, Ligne de repères, Paris, 2008, p. 48.

4 - Daniel Pécaut, *Ibidem*, p. 105.

5 - Lieutenant Antonin Tisseron, *op. cit.*, p. 31.

6 - David Garibay, « Colombie : Vers une sortie militaire du conflit ? », *Ramses 2009*, Dunod IFRJ, Paris, 2008, p. 128.

Dans le cadre du plan de « Sécurité Démocratique », le Président Uribe a également voulu impliquer la population dans des projets de lutte contre les *guérilleros*. L'un de ces projets s'est intitulé « les soldats paysans »¹. Des jeunes hommes, provenant notamment de régions rurales marginalisées et n'ayant presque aucune perspective d'avenir, ont été appelés pour des formations militaires d'un à trois ans visant à les préparer à soutenir l'armée dans ses opérations contre les guérillas.

Dans la seconde partie de cet article nous aborderons la question de la reconfiguration de l'armée colombienne sous les administrations de Juan Manuel Santos. L'approche diplomatique que le Président Colombien adopta vis-à-vis de la lutte contre les guérillas, marquera l'évolution historique du conflit armé ainsi que la transformation de l'armée en une force pacificatrice.

II. LA RECONFIGURATION PROGRESSIVE DES FORCES ARMÉES COLOMBIENNES À PARTIR DE L'ARRIVÉE AU POUVOIR DE JUAN MANUEL SANTOS EN 2010

La Colombie constitue, encore aujourd'hui, un pays dont les dépenses militaires déjà significatives ont augmenté au cours des dernières années. En 2014 et 2015 par exemple, 3,1% du PIB colombien a été consacré aux dépenses militaires pour atteindre 3,4% en 2016, un chiffre supérieur à celui des États-Unis la même année (3,3%)². En 2018, même si le pays est officiellement entré dans la période de post-accord, le budget militaire représente toujours une part élevée (3,2%) du PIB.

Au cours des huit années du gouvernement du Président Uribe, le pays a consacré près de 100 milliards de dollars aux dépenses militaires³.

Le « Plan de Sécurité Démocratique » à travers la restructuration des Forces Armées Colombiennes visait à éliminer à tout prix les guérillas qui représentaient pour l'administration Uribe l'ennemi public numéro un. Même si son successeur, Juan Manuel Santos, a suivi la voie militaire pendant le début de son mandat, il avait pour objectif de régler le conflit par la voie diplomatique au travers d'un accord avec les guérillas (A). Dans la phase post-accord, les défis à relever demeurent, face notamment à de nouvelles menaces contre l'intégrité du territoire (B).

A. Le tournant diplomatique de Juan Manuel Santos

La situation de l'armée a progressivement évolué avec l'arrivée à la présidence de l'ancien ministre de la Défense Juan Manuel Santos. Le défi constitué par la recherche d'une solution diplomatique au conflit armé avec les FARC et l'ELN -seules guérillas actives entre 2010 et 2018- a profondément modifié la nature du conflit. D'une part, le Président Santos devait mettre fin au conflit, d'autre part, il devait continuer à bénéficier du soutien des forces armées. Par le passé, les forces armées n'avaient pas véritablement soutenu la recherche d'une solution politique lors des négociations entre l'administration de Belisario Betancur et le M-19 (1982-1984) puis entre l'administration d'Andrés Pastrana et les FARC (1998-2002).

1 - Hernando Calvo Ospina., *Colombie : Derrière le rideau de fumée / Histoire du terrorisme d'État*, le Temps des Cerises, Pantin, 2008, p. 327.

2 - Banque Mondiale. Dépenses militaires (%PIB). Consultable sur : <http://datos.bancomundial.org/indicador/MS.MIL.XPND.GD.ZS>, consulté le 14 octobre 2017.

3 - Ministerio de la Defensa Nacional de Colombia. Gasto en Defensa y Seguridad 1998-2011.

La restructuration de l'armée visait également à la transformer en force internationale de soutien dans le secteur militaire. Ces dernières années, l'armée colombienne s'est engagée dans une coopération avec plus de soixante pays pour assurer leur formation militaire.¹ Par ailleurs, les Forces Armées Colombiennes ont mené plusieurs actions d'aide humanitaire lors de catastrophes naturelles en Amérique latine, telles que les inondations en Équateur en 2008, et, en 2010, les tremblements de terre en Haïti et au Chili ainsi que l'ouragan « Agatha » au Guatemala. Lors de son voyage en Europe en 2014, le Président Santos s'est engagé à une série de coopérations militaires entre les Forces Armées Colombiennes et l'Union Européenne pour des opérations internationales en Ukraine et en Afrique. On pourrait également mentionner l'accord technique de coopération signé entre la France et la Colombie et permettant aux Forces Armées Colombiennes de participer aux missions internationales et aux opérations de maintien de la paix.

À la suite des négociations de paix avec les FARC -initiées officiellement en 2012 à La Havane-, le gouvernement s'est également attaché à développer des coopérations militaires avec les organisations internationales pour canaliser la puissance militaire de la Colombie dans la phase de transition du conflit, sans susciter d'opposition de la part de l'armée². Après la signature de l'accord de paix final et son approbation en novembre 2016, l'armée colombienne a traversé une période où elle a cessé d'être un protagoniste dans la lutte contre les acteurs armés impliqués dans le conflit pour devenir le garant de la sécurité de la population civile.

B. Le post-accord et les nouvelles menaces

Avec la recherche d'accords de coopération militaire, le Président Santos visait à maintenir l'armée dans une position hautement prestigieuse. En transformant cette institution devenue si puissante en force de soutien pour des conflits armés hors frontières, le gouvernement colombien pouvait également améliorer l'image du pays sur la scène internationale. Grâce à cette stratégie, la Colombie est passée du stade de bénéficiaire d'une aide militaire à une position de soutien reconnu pour ses connaissances et son expérience dans le domaine militaire. Ayant acquis des compétences dans la façon de mener la guerre contre la guérilla, le terrorisme et les cartels de drogue, l'armée colombienne était en effet beaucoup plus expérimentée que les armées des pays dits développés.

Le gouvernement de Santos avait également l'intention de résoudre la question agraire et réintégrer les « zones grises de présence physique » occupées par les FARC dans le cadre officiel de la souveraineté territoriale de l'Etat colombien. Le concept de « paix territoriale » a été, lors la campagne pour la réélection de Juan Miguel Santos en 2014, la pierre angulaire de sa « Politique de Sécurité Démocratique pour la Prospérité » pour renforcer l'Etat de droit dans le pays³. La loi sur les victimes et la restitution des terres aux paysans dépouillés avait été promulguée en juin 2011 et « l'Unité de restitution » créée dans la foulée a fonctionné efficacement⁴. Le rôle des Forces Armées Colombiennes est devenu essentiel pour la défense de ce concept de « paix territoriale », ainsi que pour garantir la démobilisation des FARC et la réincorporation de ces zones sous l'autorité officielle de l'État.

1 - César Francisco Marino García., «Fuerzas Armadas colombianas entrenan a sus pares de todo el mundo», dentro de *Dialogo Américas. Revista Militar*, Comando Sur de los Estados Unidos, EEUU, 29 enero 2015.

2 - Elena Tamayo., «Colombia: un ejército para la guerra y la paz.», publications sur l'Observatoire Politique de l'Amérique latine et des Caraïbes (OPALC), Sciences Po Paris, 25 septembre 2015, p. 8.

3 - Gonzalo Vargas et Rafael Hurtado de Mendoza., « Les défis de la « paix territoriale » », *IdeAs*, No 9, Printemps -Été, Revue de l'Institut des Amériques, Paris, juillet 2017, p. 1.

4 - Entretien de l'auteur avec Alejandro Reyes Posada, consultant au cycle des négociations à La Havane pour la question agraire et conseiller du ministre de l'Agriculture de la Colombie sous l'administration Santos, le 23 avril 2018.

Pour que ces zones puissent devenir des zones pacifiques, il fallait avant tout surmonter trois problèmes politiques. Premièrement, réussir à coordonner les autorités centrales et locales s'avérait un point crucial pour le système institutionnel colombien. En effet, dans la Constitution colombienne l'autonomie des pouvoirs locaux est largement reconnue et par conséquent les décisions de l'État central ont une application très restreinte. Deuxièmement, l'État colombien devait rééquilibrer l'écart existant entre la partie urbaine et la partie rurale de la société. Autrement dit, la croissance économique devait également passer par des travaux publics et des opportunités offertes tant aux régions rurales que dans les centres urbains afin de limiter la « ségrégation anti-paysanne ». Troisièmement, l'ouverture de l'accès au pouvoir politique à des forces progressistes et différentes des voies traditionnelles marquerait des changements structurels profonds dans le pays¹.

Bien que Juan Manuel Santos ait réussi à signer un accord avec les FARC, la population colombienne l'a rejeté par référendum le 2 octobre 2016². Cet accord a été reformulé puis présenté au Congrès pour validation et approbation. Il est officiellement entré en vigueur en novembre 2016. Malgré cette avancée significative pour la paix et

la prospérité de la Colombie, de nouvelles menaces contre la « souveraineté interne »³ du pays sont apparues à la suite de la démobilisation et du départ des FARC dans les zones précédemment occupées.

Ainsi, les nouvelles menaces que constituent les mouvements dissidents des FARC, les combattants de l'ELN et les BACRIM (acronyme pour bandes criminelles), c'est-à-dire des groupes paramilitaires ou néo-paramilitaires, demeurent actives et laissent présent le recours à la violence. Suite à la mise en œuvre de la « Politique Intégrale de Sécurité et de Défense pour la Prospérité » sous l'administration Santos et de plans comme « l'Épée d'honneur » et « le Cœur vert », 62 dirigeants des FARC, 31 dirigeants de l'ELN et 65 dirigeants des BACRIM ont été neutralisés⁴. En effet, le plan du gouvernement Santos visait à rétablir la présence de l'État dans les zones occupées par les FARC, mais la réalité est que d'autres organisations armées, telles que l'ELN, des dissidents des FARC et des gangs criminels, ont profité de ce vide de pouvoir pour occuper les territoires abandonnés par les FARC⁵. Il convient de souligner ce point car les nouvelles menaces représentées par ces acteurs armés non-étatiques joueront un rôle majeur dans la transformation des missions de l'armée dans la phase post-accord.

1 - Gonzalo Vargas et Rafael Hurtado de Mendoza., *op. cit.*, pp. 3-4.

2 - Les raisons du rejet de l'accord furent plusieurs : Tout d'abord, la population n'était pas prête à pardonner entièrement les FARC pour leurs crimes du passé. Ensuite, l'abstention fut la plus grande que le pays a connu (autour de 63%) en raison d'une campagne importante en la faveur du « NON » par l'ex-Président Alvaro Uribe. Enfin, l'accord conclu à la Havane a fait l'objet d'un document de 297 pages avec plusieurs points qui ont divisé l'opinion publique et la classe politique colombienne.

3 - « La souveraineté interne implique en effet que l'État possède, soit dans ses rapports avec les individus qui sont ses membres ou qui se trouvent sur son territoire, soit dans ses rapports avec les autres groupements publics ou privés formés au-dedans de lui, une autorité suprême, en ce sens que sa volonté prédomine sur toutes les volontés de ces individus ou groupes, celles-ci ne possédant qu'une puissance inférieure à la sienne. Le mot de souveraineté sert donc ici à exprimer que la puissance étatique est la plus haute puissance existant à l'intérieur de l'État, qu'elle est une *summa potestas* », Raymond Carré de Malberg., *Contribution à la théorie générale de l'État*, réédition par Éric Maulin, Daloz, Paris, 2004, p. 71.

4 - Entretien de l'auteur avec le lieutenant-colonel de la Réserve active de l'Armée Nationale, Jesús Eduardo Moreno Paléaz, enseignant-chercheur à l'École Supérieure de Guerre, directeur du programme de Master en stratégie et géopolitique, le 19 avril 2018.

5 - Entretien de l'auteur avec Alejandro Reyes Posada, consultant au cycle des négociations à La Havane pour la question agraire, et conseiller du ministre de l'Agriculture de la Colombie sous l'administration Santos, le 23 avril 2018.

CONCLUSION

Le rôle des militaires s'est renforcé lors du processus de paix. Les Forces Armées Colombiennes ont activement participé aux négociations avec les FARC afin de réduire le taux de méfiance de la part des militaires et des policiers¹. Dans les années ayant suivi l'accord définitif de paix avec les FARC, la Colombie a toujours disposé d'une armée très bien équipée, de dimension considérable et avec un budget important. En 2017, le personnel actif des Forces Armées Colombiennes a atteint 369100 membres, hissant la Colombie au-dessus de la force active de pays latino-américains tels que le Mexique et le Brésil².

L'avènement d'Iván Duque à la présidence de la Colombie depuis août 2018 n'a pas sensiblement modifié les défis à relever et les responsabilités des Forces Armées Colombiennes, même si le nouveau Président de la République était manifestement opposé aux accords avec les FARC depuis sa campagne électorale. Les nouvelles menaces, évoquées ci-dessus, remettent en cause les acquis des accords de paix et les efforts faits par l'État colombien pour renaître et renforcer sa présence institutionnelle dans les anciennes « zones grises de présence physique » des FARC.

Deux nouvelles menaces contre la prospérité de l'État et de la population sont apparues : l'exploitation minière illégale et les homicides ciblés. D'une part, la forte demande d'or dans le monde entier a entraîné une augmentation des exploitations illégales. D'autre part, dans le contexte de post-accord, les homicides des leaders sociaux, des leaders de restitution des terres, des membres des équipes de substitution des cultures et des guérilleros démobilisés se sont intensifiés ces dernières années³.

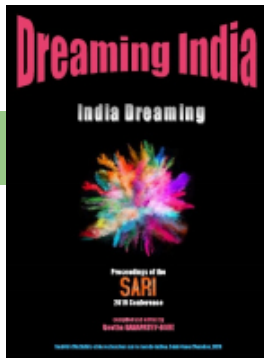
Les Forces Armées Colombiennes doivent dorénavant devenir le garant de l'intégrité institutionnelle de l'État et des secteurs sociaux permettant de mettre en œuvre le plan de « paix territoriale » envisagé dans les accords de paix. Cependant, on peut se demander si le nouveau contexte de tensions sociales dans le pays n'empêchera pas les militaires de jouer pleinement leur rôle crucial de pacification ?

1 - Olga Illera y Juan Carlos Ruiz., «Entre la política y la paz: las Fuerzas Militares tras la firma del Acuerdo de Paz», *Araucaria. Revista Iberoamericana de Filosofía, Política, Humanidades y Relaciones Internacionales*, año 20, no 39, Primer semestre de 2018, Universidad de Sevilla, Sevilla, p. 519.

2 - Olga Illera y Juan Carlos Ruiz., *Ibidem*, p. 517.

3 - *Ibidem*, pp. 527-528.

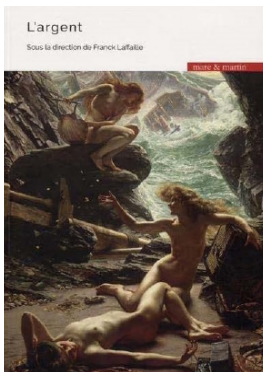
DERNIÈRES PUBLICATIONS



Rêves d'Inde / Rêver d'Inde, actes du colloque du SARI en accès libre et déposé sur archives-ouvertes.fr. Sous la direction de Geetha Ganapathy-Doré



Les grandes affaires climatiques. Sous la direction de Christel Cournil, Professeure de Droit public à Sciences Po Toulouse et membre associé à IDPS. Cet ouvrage est publié sous format numérique et disponible en accès libre à l'adresse suivante : <https://dice.univ-amu.fr/fr/dice/dice/publications/confluence-droits/ouvrages#numero10>

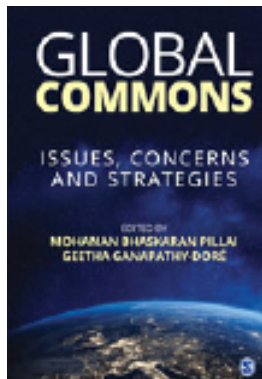


L'argent, Éditions Mare et Martin, août 2020. Sous la direction de Franck Laffaille

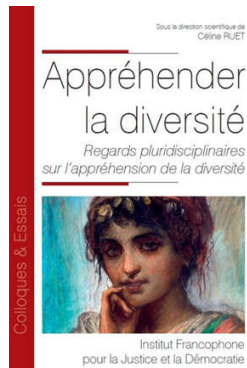
Sous la direction de Géraldine Goffaux Callibaut, avec la collaboration de Catherine Aurérin et Didier Guével
Droit(s) et apparence vestimentaire
Du singulier au pluriel



Droit(s) et apparence vestimentaire / Du singulier au pluriel, Éditions Mare & Martin. Sous la direction de Géraldine Goffaux, Catherine Aurérin et Didier Guével



Une sélection d'articles issus du colloque conjoint organisé en novembre 2018 par l'université Sorbonne Paris Nord et l'université de Pondichéry sur les communs a été publiée par l'éditeur SAGE en anglais avec le titre **Global Commons**. Avec les contributions de Didier GUEVEL, Julien CAZALA, Catherine FABREGOULE, Jean-Jacques MENEURET et Geetha GANAPATHY-DORE. Sous la direction du Prof. Baskaran Mohanan Pillai (professeur invité à la Faculté de Droit en 2017) et Geetha Ganapathy-Doré. La version kindle est disponible immédiatement sur la plateforme amazon.



Appréhender la diversité. Regards pluridisciplinaires sur l'appréhension de la diversité, Éditions Fondation Varenne, juin 2020. Sous la direction de Céline Ruet



Sciences et sens de l'intelligence artificielle, Editions Dalloz, octobre 2020. Sous la direction de Guilhem Julia et Anne Fauchon

NOUVEAU SITE WEB

Nous vous parlions de la nouvelle Structure Fédérative Les Communs dans notre précédent numéro de la revue. Elle a désormais son site : <https://lescommuns.univ-paris13.fr>

MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES À VENIR

« Droit(s) et Bande dessinée »

Colloque coorganisé par l'IRDA et la BNF
Le 22 janvier 2021, à la Bibliothèque Nationale de France

« Patrimoine numérique »

Colloque coorganisé par la Cour de cassation et l'IRDA
Le 1^{er} mars 2021, à la Cour de cassation

« Crise de l'Etat ? Crise du droit ? » 5^{ème} Bulletin Annuel de Villetaneuse (BAV)

Colloque coorganisé par l'IRDA et l'IDPS
En avril 2021 à l'université Sorbonne Paris Nord

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant les manifestations scientifiques sur les sites des laboratoires et de la structure fédérative Les Communs développement durable

- <https://irda.univ-paris13.fr>
- <https://idps.univ-paris13.fr>

APPELEZ-MOI DOCTEUR !

Félicitations à nos doctorants qui ont soutenu leur thèse :

MOHAMED LAMINE TOURÉ :

« Le droit ivoirien face aux défis des changements climatiques »
Le 9 novembre 2020
Directeur de thèse : Mustapha Mekki

ABDELHAMID NACEUR :

« La protection de l'acquéreur et du maître de l'ouvrage dans les marchés de travaux privés : étude comparée (droit français et droit québécois). »
Le 9 décembre 2020
Directeur de thèse : Mustapha Mekki

BEN LUTHER TOUERE ELANGA :

« Fait ethnique et droit public en Afrique Subsaharienne francophone »
Le 9 décembre 2020
Directeur de thèse : Eric Desmons

MARINE BARON :

« Contribution à l'étude de la notion de droit objectif chez Léon Duguit »
Le 4 décembre 2020
Directeur de thèse : Jean-René Garcia

COMITÉS SCIENTIFIQUE ET ÉDITORIAL

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Anne Cammilleri, Pr, Codirectrice de l'IDPS
- Julien Cazala, Pr, Codirecteur de l'IDPS
- Balla Cisse, Docteur
- Véronique Coq, MCF
- Sabrina Debien, Doctorante
- Mariama Diaby, Docteur
- Bernard Haftel, Pr, Codirecteur de l'IRDA
- Ali El Hamine, Doctorant
- Guilhem Julia, MCF
- Aurelle Levasseur, MCF
- Anne-Cécile Martin, MCF
- Mustapha Mekki, Pr, Codirecteur de l'IRDA
- Sokhna Fatou Kine Ndiaye, Doctorante
- Antoine Pécoud, Pr, Codirecteur de l'IDPS
- Lalbila Raphaël Zouba, Doctorant, SG et coordonnateur de la Revue.

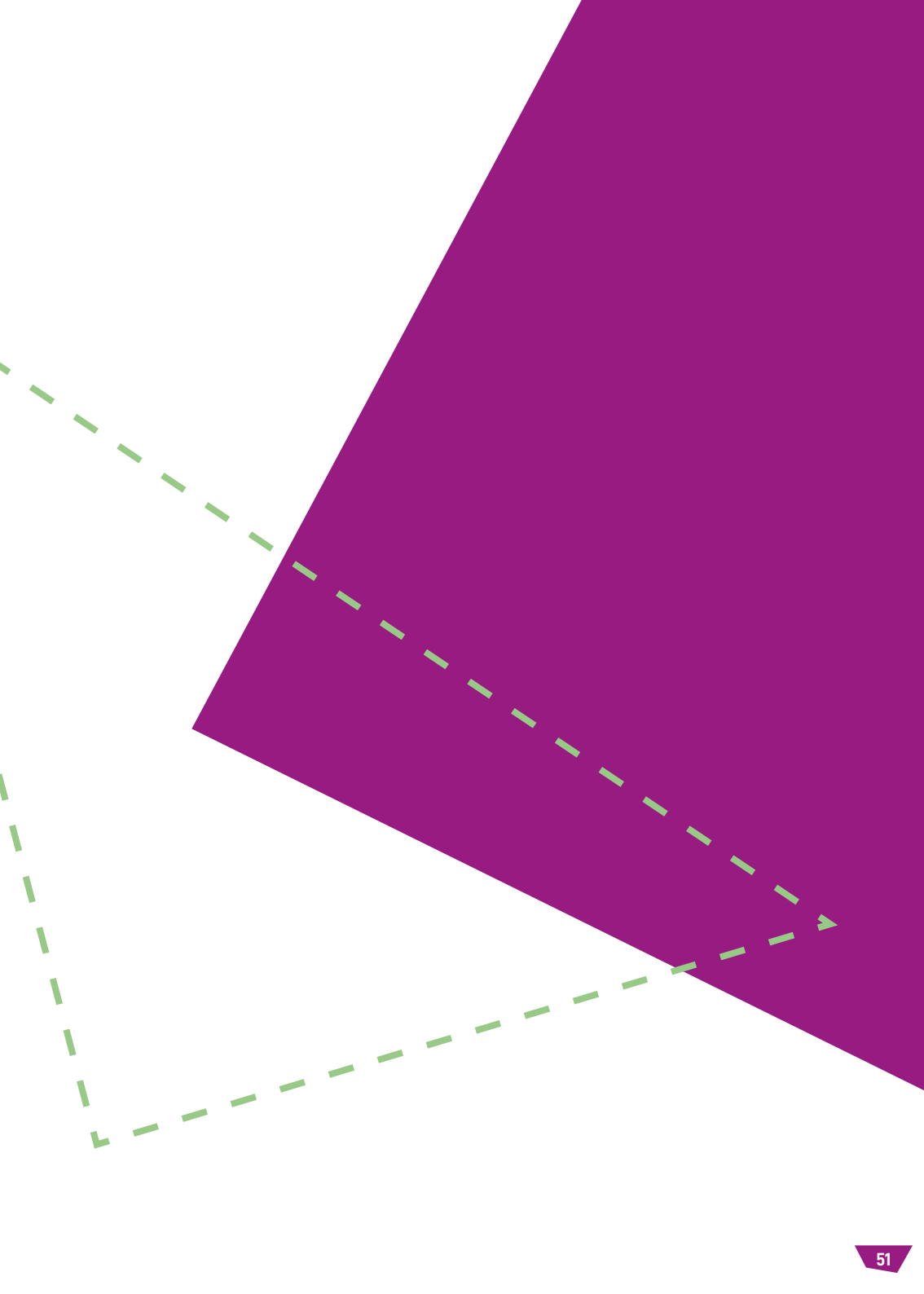
COMITÉ ÉDITORIAL

Odile Bethencourt, Sandrine Caron, Balla Cisse, Véronique Coq, Sabrina Debien, Mariama Diaby, Ali El Hamine, Guilhem Julia, Aurelle Levasseur, Anne-Cécile Martin, Claudine Moutardier, Sokhna Fatou Kine Ndiaye, Zoé Pennanguer, Lalbila Raphaël Zouba.

CONTACT REVUE

01 49 40 40 12

13endroit@univ-paris13.fr



Revue de l'UFR de droit sciences politiques et sociales, des 2 laboratoires : l'Institut de Recherche pour un Droit Attractif (IRDA), l'Institut de Droit public, Sciences politiques et sociales (IDPS) et la structure fédérative « Les communs ». L'IDPS est, avec l'IRDA, membre fondateur de la structure fédérative « Les communs ».

